



STRATÉGIE PAYS
PRIORITAIRE
SÉNÉGAL
2013-2017



Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament



Generalitat
de Catalunya

© Generalitat de Catalunya
Departament de la Presidència
Direcció General de Cooperació al Desenvolupament
Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament

Direction Générale de Coopération au Développement
Agence Catalane de Coopération au Développement
Carles Llorens i Vila, directeur général

Coordination

Patricia Rodríguez, chef de la Division de l'Afrique Subsaharienne,
Agence Catalane de Coopération au Développement (ACCD)

Équipe de rédaction

Patricia Rodríguez, chef de la Division de l'Afrique Subsaharienne, ACCD
Regina Ventura, Division de l'Afrique Subsaharienne, ACCD
Javier Calderón, Division de l'Afrique Subsaharienne, ACCD

Collaborations ACCD

Sara Garrido, Division de l'Amérique Centrale et les Caraïbes
Gerard Graells, Division de la Méditerranée, Asie et Europe de l'Est
Núria Mercader, Division des Relations Institutionnelles
Marc Navarro, Division de l'Afrique Subsaharienne

Équipe Direction Générale de Coopération au Développement

Lupe Moreno, Division de Planification, Évaluation et Données
Javier Sánchez Cano, Division de Planification, Évaluation et Données

Révision linguistique

Rosa-Maria Llaboré i Roda

Mise en page et infographie

Toni Sánchez Poy

<http://www.cooperaciocatalana.cat> >> documents estratègics

Dipòsit legal

B. 26549-2013

STRATÉGIE PAYS
PRIORITAIRE
SÉNÉGAL
2013-2017

Sommaire

7	1. Introduction et notes méthodologiques
13	2. Défis et opportunités pour le développement humain
17	3. Cadre stratégique de la coopération au développement catalane
18	3.1. Mission, vision et principes de la coopération catalane
19	3.2. Capacités de la coopération catalane au Sénégal
20	3.3. Proposition de priorités sectorielles et territoriales
20	3.3.1. <i>Objectifs de concentration et objectifs transversaux</i>
21	3.3.2. <i>Ligne stratégique d'action humanitaire</i>
21	3.3.3. <i>Éducation pour le développement et capacités</i>
22	3.3.4. <i>Concentration territoriale</i>
23	3.4. Déploiement des objectifs prioritaires
37	3.5. Dimension migrations et développement
41	4. Mécanismes d'efficacité et qualité de la coopération catalane au pays
42	4.1. Multiplicité d'acteurs et mécanismes de coordination, collaboration et complémentarité
43	4.2. Promotion de la cohérence pour le développement
45	5. Suivi et évaluation
47	6. Références bibliographiques
50	Sigles



1. Introduction et notes méthodologiques

La Stratégie Pays Prioritaire (SPP) du Sénégal 2013-2017 a pour but de guider les actions du Gouvernement de Catalogne en matière de coopération au développement et toutes les actions que la coopération catalane réalise au Sénégal. Cet instrument de planification doit servir à obtenir un niveau de concentration géographique et sectorielle permettant d'améliorer les niveaux d'efficacité et d'efficience de la coopération au développement, à partir de l'identification de fenêtres d'opportunité et avantages comparatifs, sous les principes d'appropriation locale, alignement avec les stratégies locales et harmonisation entre donateurs et tenant compte de la cohérence des politiques pour le développement. La SPP Sénégal concrétise les objectifs stratégiques du Plan directeur 2011-2014 selon la réalité et les opportunités qu'offre le Sénégal et catalyse les capacités installées en Catalogne pour accomplir la mission de la coopération catalane de promouvoir un développement humain durable au moyen d'une politique de coopération au développement transformatrice et de qualité.

La SPP du Sénégal est la troisième stratégie de pays de la coopération catalane et la première de la zone d'Afrique subsaharienne. L'objectif de cette stratégie est de contribuer à une meilleure qualité de la coopération catalane au Sénégal et d'obtenir de meilleurs résultats et un meilleur impact. La planification et la stratégie dans l'action sont des conditions nécessaires pour améliorer les capacités opératives.

Ce document établit quelle est la priorité géographique à l'intérieur du Sénégal, ainsi que les priorités sectorielles, dans lesquelles sont détaillées les propositions d'application devant permettre de parvenir aux objectifs fixés. La stratégie détaille, de plus, les modalités, les partenaires potentiels, les acteurs de la coopération catalane et la coordination et harmonisation avec d'autres donateurs. Pour ce faire ont été tenues en compte la Loi de coopération, le Plan directeur 2011-2014, les Directives d'équité entre femmes et hommes et la Stratégie de codéveloppement du Gouvernement de Catalogne.

Dans la définition des priorités et dans le contenu global de la SPP, au-delà du cadre de référence explicité dans le paragraphe antérieur, l'importance de la participation, surtout au Sénégal, a été tenue en compte pour respecter les principes d'appropriation, alignement et coordination. Dans cette stratégie nous voulons souligner la reconnaissance du *leadership* local dans les processus de développement. Mais est également reconnue l'importance de chercher la valeur ajoutée de la coopération catalane, tout en tâchant de trouver des espaces de collaboration et complémentarité entre les acteurs catalans.

Le processus d'élaboration s'est caractérisé par la prééminence des acteurs, visions et priorités locales afin de garantir le principe d'appropriation et d'alignement avec les nécessités et priorités du pays partenaire. L'autre caractéristique importante a été la méthodologie participative, capable d'intégrer un large ensemble de différents acteurs publics et privés du système de coopération au développement aux niveaux catalan, international et, très spécialement, local au Sénégal.

De plus, la SPP a été considérée comme une opportunité de concrétiser un agenda de codéveloppement à partir du cadre conceptuel et d'action de la stratégie de codéveloppement.

Afin de construire une stratégie inclusive avec les acteurs catalans coopérant au Sénégal, une attention spéciale a été portée à la population d'origine sénégalaise qui, au moyen de ses structures, a participé et apparaît dans la stratégie comme protagoniste du développement de son pays d'origine. Ainsi donc, une considération spéciale a été donnée aux apports et estimations qui à partir de ce collectif ont été recueillis dans les différents ateliers et entretiens.

La méthodologie d'élaboration est celle qui fut approuvée en 2007 et révisée en 2011 pour actualiser le cadre de référence selon le nouveau Plan directeur et incorporer des éléments provenant d'autres cadres stratégiques dont s'est dotée la coopération du Gouvernement de Catalogne ces dernières années: 1) adaptation à une situation économique obligeant à réduire les coûts d'élaboration, 2) incorporation de leçons apprises dans les autres SPP réalisées pour agiler le processus d'élaboration et rendre le document final plus synthétique, 3) adaptation progressive à la réalité à la disponibilité de ressources humaines et matérielles.

Le processus d'élaboration est structuré en 4 grandes phases. Une première, d'analyse des nécessités et opportunités de développement dans le pays partenaire et des capacités de la coopération catalane; une deuxième, d'identification de priorités sectorielles et territoriales et de génération de consensus par rapport à celles-ci et à la manière de les appliquer; une troisième, de rédaction, débat et adoption du document SPP Sénégal 2012-2017; 4) une dernière phase de diffusion de la stratégie.

Les opérations réalisées dans les phases 1 et 2 ont été effectuées parallèlement en Catalogne et au Sénégal, où le processus a été reproduit à Dakar et Kolda, au moyen d'entrevues, groupes de discussion et séances de groupe.

→ En Catalogne:

La SPP a été construite à partir d'un large processus de consultations comprenant des ateliers et entrevues à différents acteurs de la coopération catalane, avec attention spéciale aux mairies catalanes, ministères du Gouvernement de Catalogne et entités catalanes travaillant au Sénégal.

En premier lieu, étant donné que de nombreuses actions menées au Sénégal depuis la Catalogne sont réalisées dans le domaine local, un focus groupe spécifique a été organisé avec des organismes locaux et plusieurs réunions et entretiens ont été maintenus avec le Fonds Catalan de Coopération au Développement pour partager la SPP et pour qu'elle serve de guide également pour la coopération effectuée au Sénégal depuis différentes municipalités catalanes.


En deuxième lieu, des réunions ont été réalisées avec les ministères du Gouvernement de Catalogne identifiés comme de potentiels exécuteurs de coopération au développement ou ayant déjà réalisé des actions de coopération au développement.

En troisième lieu, reconnaissant le rôle de la société civile catalane jusqu'à présent comme principal promoteur et exécuter de la coopération au développement au Sénégal, des ateliers et des entrevues ont été réalisés avec les entités expérimentées connaisseuses du travail effectué au Sénégal, afin que la stratégie devienne finalement un véritable instrument de planification de l'exécution future.

→ **Au Sénégal:**

Cependant, le trait principal de cette stratégie est la participation de la société civile sénégalaise dans la phase de définition de priorités, ainsi que la participation des diverses instances gouvernementales et multilatérales travaillant pour le développement du Sénégal. Pour cela nous avons réalisé plusieurs ateliers et entrevues avec des organisations non gouvernementales sénégalaises, organismes gouvernementaux à différents niveaux (étatiques et régionaux), organismes internationaux et autres donateurs.

Finalement ce processus a conclu en Catalogne avec sa validation par divers organes de coordination et collaboration et par les organes consultatifs prévus par la Loi de coopération au développement 26/2001, du 31 décembre. Concrètement, il a été approuvé par la Commission d'entités locales le 15 avril 2013, la Commission interministérielle du 18 avril 2013 et le Conseil de coopération du 25 avril 2013. Au Sénégal, le processus a été conclu avec la présentation et l'approbation du document final par le Ministre de l'Aménagement du territoire et des collectivités locales en représentation du Gouvernement du Sénégal.



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi
..*.*.*

**MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES**
..*.*.*

001039
N°...../MATCL/PNDL

Dakar, le 16 .05. 2013

Le Ministre,

*RAD
+ ASE*

Objet : Approbation de la Stratégie Pays Prioritaire Sénégal de la Coopération de la Catalogne.


Monsieur le Directeur Général,

Je voudrais, par la présente, vous informer que j'approuve le projet de Stratégie Pays Prioritaire pour le Sénégal (SPP), conformément aux dispositions du Plan Directeur de la Coopération au Développement 2011-2014 du Gouvernement de la Catalogne pour les raisons ci-après :

- la coopération au développement décentralisée est un instrument privilégié de promotion d'un partenariat fécond entre les collectivités locales du Sénégal et la Catalogne ;
- la Stratégie Pays prioritaire est proposée suite à un processus assez participatif impliquant les acteurs publics et civils du Sénégal et de la Catalogne ;
- les axes d'intervention de ladite stratégie sont en cohérence avec les documents de stratégie du Sénégal.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Directeur Général**, à l'assurance de ma parfaite considération.

A
Monsieur Carles Llorens i Vila
Directeur Général de la Coopération
au Développement
Via Laietana 14, 4^{ème} étage
Code Postal : 08003 - Barcelone



Arame NDOYE

ESPAGNE

☒ Dieuppeul-Derklé, Allées Khalifa Ababacar SY x Rue DD 142
 Tel: +221 33 869 47 00 - Fax: + 221 33 869 47 13 - BP : 10039 Dakar-Liberté (SENEGAL)

La responsabilité et le *leadership* de l'élaboration de la SPP reviennent à la Direction Générale de Coopération au Développement et à la Division de l'Afrique Subsaharienne de l'Agence Catalane de Coopération au Développement.

La SPP est le point de départ d'un travail conjoint, à réaliser de façon coordonnée et concertée, entre les différents acteurs de la coopération catalane en faveur du développement humain durable du Sénégal.



2. Défis et opportunités pour le développement humain

Le Sénégal, bien qu'il ait été l'un des premiers pays à obtenir l'indépendance lors de la décolonisation du continent africain postérieure à la deuxième Guerre mondiale, est un pays très jeune en termes historiques: tout juste un demi siècle d'existence.

Depuis son indépendance il a joui d'une certaine stabilité politique, qui lui a permis de parvenir à des niveaux de maturité démocratique et qui a été consolidée par la dernière alternance au pouvoir. Après une décade de gouvernement du Parti Démocratique Sénégalais, dirigé par l'ex-président Abdoulaye Wade, en 2012 les forces de l'opposition se sont mobilisées en faveur de la candidature de l'actuel Président, M. Macky Sall. Ce changement a été possible grâce au support du mouvement citoyen qui a défendu l'institutionnalité du Sénégal contre d'éventuels changements constitutionnels qui auraient pu affaiblir sa démocratie. Lors des dernières élections le Sénégal s'est positionné à niveau international, en général, et régional, en particulier, en tant que démocratie renforcée dans laquelle sont garantis de bons niveaux de libertés civiles et droits politiques.

Cependant, cette stabilité a été souvent menacée par le conflit de la région de Casamance, qui dure depuis plus de 30 ans. Dès l'époque antérieure à l'indépendance du Sénégal, plusieurs groupes politiques et /ou militaires ont réclamé l'indépendance de ce territoire, sur la base de motifs historiques et culturels, mais également économiques car ils considéraient injuste la répartition des bénéfices économiques obtenus à partir de la Casamance et insuffisants les investissements dans la région. Ainsi, en 1982 surgit le Mouvement de Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC) et dans les années 80 et, surtout, 90 le conflit atteint son paroxysme. En 2004, finalement, des accords de paix sont signés. Dès lors s'est néanmoins maintenu un conflit de basse intensité entre les factions du mouvement qui ne reconnaissent pas les accords de paix, situation qui a provoqué une certaine instabilité dans la région naturelle de Casamance. En ce moment, le nouveau Gouvernement s'achemine vers une résolution définitive du conflit.

Malgré tout, à l'heure actuelle nous pouvons estimer que le Sénégal est le pays le plus stable de la région d'Afrique occidentale, aussi bien à niveau politique qu'économique, figurant comme la puissance régionale. Le Sénégal dirige plusieurs processus et participe activement à des organismes comme l'Union Africaine, la Communauté Économique des États d'Afrique Occidentale (CEDEAO) ou l'Union Économique et Monétaire d'Afrique Occidentale (UEMOA).

Le Sénégal s'est progressivement transformé en un pôle d'attraction d'investissements étrangers. Dans ce sens, des efforts ont été faits ces dernières années pour améliorer les infrastructures dans le but d'attirer l'installation de nouvelles entreprises au pays.

La croissance économique du pays s'est située en moyenne, ces 10 dernières années, au 2%. Néanmoins, les défis du pays sont nombreux et divers, car cette croissance n'a pas produit d'améliorations substantielles du bien-être de la population.

Le secteur informel occupe toujours un lieu prépondérant dans l'ensemble de l'économie sénégalaise, où il représente 60% du PIB. Le moteur de la consommation

continue à dépendre des remises de fonds de l'immigration, principale source de devises du pays.

Le Sénégal occupe la 155^{ème} position sur les 187 pays de l'Index de Développement Humain et fait partie des pays à IDH bas. Plus de 50% de sa population vit sous le seuil de la pauvreté¹, qui est spécialement accentuée dans le milieu rural. Quelques indicateurs de développement humain montrent une évolution positive, tout en restant élevés. L'espérance de vie est de 59,3 ans et l'accès aux services sociaux essentiels, comme la santé et l'éducation, continue à être très limité pour une grande partie de la population. Il existe, à la fois, d'importantes inégalités de genre et, en dépit des efforts que le pays effectue dans ce domaine, l'éducation des filles, l'alphabétisation des femmes, la santé maternelle et infantile et la violence contre les femmes continuent à figurer parmi les défis que le Sénégal doit affronter.

L'Aide Officielle au Développement que le Sénégal reçoit représente 10% du PIB, bien qu'il soit environ 50% du budget total d'investissements du pays. La Banque Mondiale et l'UE sont les principaux donateurs, suivis de la France, les États-Unis, le Canada, l'Espagne, le Japon et les Pays-Bas. Dans ce contexte, cependant, des pays comme la Chine, l'Inde et les pays arabes sont en train de jouer un rôle de plus en plus prééminent: il est estimé qu'actuellement leur aide représente déjà 5% de l'aide totale.

Dans ce contexte, le Gouvernement du Sénégal s'est progressivement doté des mécanismes destinés à répondre aux défis du pays. Dans ce sens, le cadre de référence de la lutte contre la pauvreté établi par le Gouvernement sénégalais est le *Document de Politique Économique et Sociale 2011-2015*, qui est la continuation du *Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) I et II* et qui établit comme priorités la croissance économique, l'amélioration de l'accès de la population aux services sociaux de base et la bonne gouvernance.

De plus, le Sénégal a modernisé son système de finances publiques pour pouvoir s'adapter aux principes de la Déclaration du Paris favorisant de nouveaux instruments d'aide, comme le support budgétaire.

L'actuel Gouvernement fait des progrès significatifs pour rationaliser l'État, lutter contre la corruption et améliorer la gestion et la transparence. Actuellement il discute avec les autres acteurs concernés la nouvelle stratégie de planification territoriale *Stratégie Nationale de Développement Territorial*, qui aura pour fruit une nouvelle division administrative basée sur les dénommés 'pôles de développement'.

Les nécessités du Sénégal sont nombreuses, mais les chances de les satisfaire également. Le défi consiste à tirer parti des capacités existantes pour améliorer le bien-être de la population du Sénégal.

¹ Est considéré seuil de pauvreté un revenu de 2\$/jour.



Cadre stratégique de la coopération au développement catalane

3.1. Mission, vision et principes de la coopération catalane

Conformément au Plan Directeur et aux principes et valeurs découlant de la Loi de Coopération au Développement du Gouvernement de Catalogne, la mission de la coopération catalane est la **promotion du développement humain durable au moyen d'une politique de coopération transformatrice et de qualité**. Cette mission situe au centre de la politique l'élargissement des capacités, droits et opportunités des personnes et des peuples et constate que la pauvreté et la marginalisation ne sont pas le produit de la pauvreté de ressources, mais du manque d'opportunités pour y accéder, les utiliser et les gérer.

Ainsi, les valeurs qui se dégagent de la Loi de Coopération et du Plan Directeur du Gouvernement catalan devront guider les différentes actions dans le cadre de la SPP. Ces valeurs font référence à la promotion de la paix, la justice, l'égalité et l'équité, la promotion et défense des droits humains et libertés fondamentales, avec une attention spéciale aux personnes et collectifs plus défavorisés, et la reconnaissance des droits économiques, de travail et sociaux comme fondements d'un développement équitable et durable.

De même, en cohérence avec ledit Plan Directeur, la SPP Sénégal incorpore les objectifs transversaux de la coopération catalane, concrètement l'équité entre hommes et femmes, par l'application des perspectives de genre, droits humains, gouvernance démocratique et renforcement du tissu social et de durabilité du développement.

À la fois, cette SPP reflète les principes de la Déclaration de Paris, le Programme d'Action d'Accra et l'Accord de Partenariat de Busan et assume comme propres les principes d'alignement, appropriation démocratique et harmonisation, ainsi que la « gestion pour les résultats » et la responsabilité partagée avec l'incorporation de nouveaux acteurs de coopération. Dans ce sens, l'EPP incorpore le rôle essentiel que l'Accord de Partenariat de Busan accorde au secteur privé comme acteur de coopération au développement pour favoriser une croissance durable et la réduction de la pauvreté dans les pays partenaires. De même, cette stratégie prend en compte les nouvelles formes de coopération proposées, telles que les partenariats publiques-privés, reconnaissant ainsi le rôle des entreprises catalanes dans le développement du Sénégal

3.2. Capacités de la coopération catalane au Sénégal

Les priorités stratégiques de la coopération au développement du Gouvernement de Catalogne au Sénégal sont définies fondamentalement selon deux critères. D'une part, l'identification des principaux défis et opportunités de développement du pays pour les prochains quatre ans et, d'autre part, l'analyse des capacités installées et des potentiels de la coopération catalane au pays.

La coopération catalane a une longue trajectoire de solidarité au Sénégal: il s'agit du pays d'Afrique subsaharienne avec la plus grande présence d'organisations catalanes. Depuis les années soixante, plusieurs ONGD et organisations religieuses catalanes ont réalisé un intense travail au pays. Ensuite, la coopération municipale catalane, en général, et le Fond Catalan de Coopération, en particulier, y ont développé de nombreux projets. En 2003 le Sénégal fut défini comme l'un des 11 pays prioritaires du Plan Directeur catalan et dans la période 2007-2010 il devint le huitième pays récepteur de l'Aide Officielle au Développement (AOD) du Gouvernement de Catalogne et le deuxième d'Afrique subsaharienne.

L'AOD catalane au Sénégal a été canalisée, fondamentalement, par le biais d'organisations non gouvernementales et, en second terme, par l'administration publique décentralisée. Dans la période 2007-2010, 73% de l'AOD catalane a été géré par des ONG et 18% par voie de la coopération bilatérale directe de l'ACCD.

La coopération catalane au Sénégal s'est caractérisée par la diversité d'actions dans différents domaines, parmi lesquels il convient de souligner l'objectif stratégique de capacités productives, qui a représenté 44% du total d'AOD de la période 2007-2010. D'autres secteurs ayant mené des actions substantielles ont été: droits humains, gouvernance démocratique et renforcement du tissu social, autonomisation des femmes, droit à la santé et durabilité environnementale.

À niveau géographique, l'AOC catalane s'est concentrée de façon significative dans la région naturelle de la Casamance et, plus concrètement, dans la région de Kolda. La majeure partie de la coopération directe et des projets des ONG a été menée à bien dans cette zone, bien que la présence de la coopération catalane soit également remarquable dans d'autres régions, comme Ziguinchor, Saint Louis ou Dakar.

Finalement, il convient de souligner que le Sénégal est le pays prioritaire de la coopération catalane avec davantage de trajectoire de travail en codéveloppement. Au cours de la période 2007-2010, cette ligne de travail s'est axée sur le renforcement de capacités des organisations de Sénégalais(es) en Catalogne et sur l'appui, bien qu'à un moindre degré, à des projets proposés par les associations de Sénégalais(es) ou avec leur participation.

3.3. Proposition de priorités sectorielles et territoriales

3.3.1. Objectifs de concentration et objectifs transversaux

Suivant les recommandations découlant des consensus internationaux sur l'efficacité de l'aide, concrétisées dans le Code de Conduite de l'Union Européenne, la coopération catalane présente une proposition de concentration sectorielle des ressources adressées au Sénégal avec le double objectif d'améliorer l'impact de son action et de mener une coopération plus efficace et efficiente, à un moment où les ressources sont limitées.

À partir du croisement de l'identification des nécessités du Sénégal, des opportunités des processus de développement endogènes et des capacités de la coopération catalane, le Gouvernement de Catalogne focalise son action sur trois objectifs prioritaires: OP1: Capacités productives, commerciales, syndicales et d'emploi. OP2: Droits humains, gouvernance démocratique et renforcement du tissu social. OP3: Autonomisation des femmes. Pour accomplir ces priorités sectorielles, il est recommandé de concentrer, dans la mesure du possible, un minimum de 75% des ressources sur les trois secteurs prioritaires.

Soulignons que cette stratégie est dans la ligne des priorités de développement du propre pays. Les objectifs prioritaires proposés dans la SPP sont recueillis dans le DPES 2011-2015, stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté du Sénégal à continuation du DSRP II. Le DPES recommande également de prendre en considération les objectifs transversaux des droits humains, équité de genre et durabilité du développement, coïncidant avec ceux fixés par le Plan Directeur catalan i qui se transversalisent dans cette stratégie.

Ainsi, afin d'incorporer les objectifs transversaux de la coopération catalane, la SPP prévoit un double abordage des domaines de la promotion des droits humains, de la gouvernance et du renforcement du tissu social et de l'équité de genre comme objectifs prioritaires et transversaux. À la fois, elle incorpore transversalement la durabilité du développement dans sa triple dimension (sociale, environnementale et économique). En conséquence, l'ensemble des actions qui s'encadreront dans la SPP Sénégal devra contribuer aux trois objectifs transversaux que le Plan Directeur catalan envisage.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un objectif transversal du Plan Directeur catalan, il convient également de considérer la dimension de construction de la paix dans les actions qui seront menées dans la région naturelle de la Casamance. Dans ce sens, la sensibilité au conflit des projets promus dans la zone sera tenue en compte, pour favoriser que les acteurs analysent les possibles implications de leurs actions dans le domaine de la construction de la paix.

3.3.2. Ligne stratégique d'Action humanitaire

Complémentairement à la ligne de développement, la SPP tient compte de la ligne stratégique d'Action humanitaire. Il est considéré pertinent de l'aborder étant donné la situation de vulnérabilité du pays dans le contexte où il se trouve. Les régions du nord du Sénégal sont situées sur la bande du Sahel et souffrent une problématique constante de sécheresses et insécurité alimentaire. La région de la Casamance, au sud, bien qu'elle ait 6 mois de pluie par an, vit aussi des moments d'insécurité alimentaire à cause de l'impact de la pauvreté dans la région et des difficultés pour améliorer sa production agricole et d'élevage, en dépit de son potentiel. Pour cela, la SPP envisage de proposer des interventions d'urgence au pays lors de catastrophes naturelles (sécheresses ou inondations) ou crise alimentaire.

Un autre facteur potentiel d'instabilité pourrait être l'augmentation de l'intensité du conflit en Casamance, auquel l'ACCD devra continuer à être attentif.

En tout cas, les capacités locales pour faire front aux urgences sont acceptables. Les possibles actions dans le domaine humanitaire devront comprendre une coordination avec les autorités locales compétentes.

3.3.3. Éducation pour le développement et capacités

Dans la SPP Sénégal la ligne stratégique d'Éducation pour le Développement (EpD) et l'objectif d'amélioration des capacités de la coopération catalane s'orientent fondamentalement vers le co-développement.

En ce qui concerne la ligne d'EpD, la stratégie présente une proposition d'implémentation orientée à la sensibilisation de la population catalane, à laquelle participeront activement des ressortissants sénégalais(es):

- Support à des actions menées par des collectifs de Sénégalais(es) en Catalogne qui exposent les défis et opportunités concernant le développement du Sénégal.

En plus du codéveloppement, les ONGD catalanes peuvent mener des actions d'EpD par rapport au Sénégal pour sensibiliser et/ou former la population catalane au sujet de la situation et des défis du développement au Sénégal.

Quant à l'objectif d'amélioration des capacités des acteurs de la coopération catalane établi dans le Plan Directeur catalan, deux propositions d'implémentation spécifiques sont également fixées, dirigées à tirer parti du potentiel des migrations pour le développement du Sénégal:

- Support aux initiatives améliorant les capacités des organisations de Sénégalais(es) pour être des acteurs de la solidarité internationale: formation, échanges, travail en réseau, renforcement de la structure organisationnelle....

- Promotion d'alliances stratégiques entre collectifs de personnes d'origine sénégalaise et autres acteurs de la coopération catalane pour tirer parti de la valeur ajoutée de chacun d'entre eux dans la coopération avec le Sénégal.

3.3.4. Concentration territoriale

Concernant la priorisation en clé territoriale, la SPP propose de travailler à trois niveaux complémentaires: régional de Kolda et la Casamance, étatique et local. Néanmoins, la majeure concentration géographique sera donnée dans la **région de Kolda**, sans exclure pour autant le reste de régions de la SPP ou que des actions ne puissent être envisagées à échelle nationale ou avec la participation de différentes régions.

Parmi les critères justifiant cette priorisation régionale, citons les suivants:

- L'incidence de la pauvreté et le manque d'accès de la population aux services sociaux de base. Les effets du conflit en Casamance et de l'isolement historique que la région a subi ont situé les indicateurs de développement très en-dessous de la moyenne du pays et ont fait que sa population vive en une situation davantage vulnérable.
- La présence de la coopération catalane sur le territoire les dernières années et les alliances stratégiques avec des institutions publiques et des homologues locaux.
- L'opportunité que représente le fait de travailler en co-développement avec le collectif sénégalais de la Catalogne, provenant dans sa majeure partie de la région, afin qu'il devienne acteur de coopération et contribue au développement du pays d'origine.
- L'existence d'institutions et organisations de la société civile dirigeant des processus de développement dans la région pouvant être accompagnées par la coopération catalane.

3.4. Déploiement des objectifs prioritaires

OP1. Capacités productives, commerciales, syndicales et d'emploi

Le Sénégal est un pays éminemment rural: 57,3% de la population vit dans des zones rurales, bien que la population urbaine ait tendance à augmenter. De même, la pauvreté au Sénégal est fondamentalement rurale: 70% des personnes vivant sous le seuil de la pauvreté appartiennent au milieu rural et, même si elles se consacrent à la production d'aliments, elles sont exposées à souffrir d'insécurité alimentaire et de dénutrition.

La majeure partie de la population active du pays, 60%, vit grâce au secteur primaire, bien que cette activité économique ne représente que 10% du PIB. Le Sénégal possède de grands potentiels agricoles, mais des difficultés limitent les capacités productives de la population, comme l'accès aux facteurs de production, spécialement à la terre, avec une problématique croissante attachée à l'accaparement de terres, la transformation et commercialisation de la production, le manque de capacités techniques ou la dépendance climatique.

Ces difficultés affectent spécialement les femmes, qui assument la plupart de tâches dans les activités productives, mais ne disposent pas des facteurs de production et n'ont ni accès à, ni contrôle des ressources qui en découlent.

Concernant la région de Kolda et la région naturelle de la Casamance, le potentiel agricole, d'élevage et de pêche est encore plus important. La région présente des facteurs climatiques et des ressources très favorables et son activité dans le secteur primaire mobilise 80% de la population et lui rapporte 90% des revenus. Néanmoins, les défis ci-dessus mentionnés sont extrapolables à la région qui, de plus, a des difficultés ajoutées, telles que la dégradation des ressources naturelles, un déficit d'infrastructures et une accessibilité limitée, qui rendent difficiles l'accès aux marchés.

D'autre part, il faut souligner les difficultés qu'a le pays pour garantir le droit au travail digne et productif de ces personnes qui ne vivent pas d'une production de subsistance. Dans ce sens, il est important de souligner la vulnérabilité des jeunes de par leur manque d'accès à l'emploi (ils/elles représentent 65% du chômage total) et en raison du grand pourcentage de jeunes (57%) cherchant du travail sans avoir obtenu aucun type de diplôme.

Ces défis à l'amélioration des capacités productives sont accompagnés d'efforts menés par le Gouvernement du Sénégal, en coordination avec le reste d'acteurs locaux, et que cette stratégie identifie en termes d'opportunité:

Opportunité 1. Le Sénégal se dote en 2004 de la *Loi d'Orientation Agrosylvo-pastorale (LOASP)*, qui prévoit de mettre l'accent sur des aspects fondamentaux pour l'amélioration des capacités productives du pays. Cette loi est l'origine de plusieurs initiatives pour améliorer la productivité dans les domaines de l'agriculture, l'élevage et la pêche et contribuer à la sécurité alimentaire de la popu-

lation et à la réduction de la pauvreté dans les zones rurales. D'une part, dans le cadre du Programme National d'Infrastructures Agricoles (PNIA), il est prévu de destiner 10% des ressources de l'État à l'obtention de cet objectif. De même, la promotion du secteur agricole et d'élevage est clairement établie parmi les priorités fixées dans le DPES.

Opportunité 2. Le DPES reflète la situation des jeunes sénégalais(es) et fixe parmi ses priorités la promotion de l'auto-emploi, avec une attention spéciale aux jeunes du milieu rural et des faubourgs. D'autre part, la région de Kolda établit comme une priorité la promotion de l'emploi des jeunes en favorisant les politiques de formation et insertion.

Opportunité 3. Par rapport à la région de Kolda, il convient de signaler que suite au *Forum pour le développement de la Région de Kolda* de 2010 dans le cadre de la planification du développement local, une importance principale est accordée au développement économique local des secteurs d'activité présentant le plus de potentiel dans la région, liés fondamentalement au secteur agricole avec une approche de chaînes de valeur et mettant spécialement l'accent sur la gestion durable et décentralisée des ressources naturels et de l'environnement.

Face aux défis et opportunités mentionnés, la coopération catalane présente une série de capacités à considérer:

Capacité 1. Les ONG catalanes ont une profonde expérience dans le domaine des capacités productives et, spécialement, dans la promotion de la souveraineté alimentaire. Ces dernières années, nous avons développé au Sénégal un nombre important de projets dans ce secteur en collaboration avec des entités catalanes, mais également au moyen de la coopération bilatérale directe, qui a appuyé la planification et l'exécution du développement rural dans la région de Kolda.

Capacité 2. En Catalogne il existe une multiplicité d'acteurs possédant des capacités potentielles dans ce domaine: universités, associations de personnes migrées, entreprises ou autres Ministères et organes du Gouvernement de Catalogne, qui ont déjà participé en d'autres occasions au développement de projets de promotion des capacités productives.

Du croisement des défis, opportunités et capacités catalanes et à partir des objectifs stratégiques fixés dans le Plan Directeur catalan, qui donne priorité à la SPP, pour ce secteur sont déployés les objectifs spécifiques, résultats et propositions d'application suivants:

OE1. Promouvoir le droit à la souveraineté alimentaire des populations des pays du sud, dans un cadre de développement durable

R²1. Avoir contribué à améliorer l'accès aux sources de financement, aux connaissances et aux techniques adaptées localement et dirigées à l'amélioration de la productivité et la diversification.

Proposition d'application 1: Accompagnement et support aux organisations de producteurs et productrices dans les initiatives dirigées à l'amélioration de leurs capacités productives avec une approche de chaînes de valeur: amélioration de la production, transformation et commercialisation à partir d'actions concrètes, telles que l'information sur les produits et marchés locaux, la formation en techniques de production, ou le traitement et la commercialisation, entre autres.

Proposition d'application 2: Appui aux initiatives promouvant la souveraineté alimentaire de la population, y compris le droit et l'accès aux moyens de production (terre, eau, semences...), avec une attention spéciale à l'accès des femmes à la terre de qualité.

Proposition d'application 3: Appui aux initiatives qui rattachent la souveraineté alimentaire et la durabilité environnemental par le biais d'une gestion durable des ressources qui tiennent compte des vulnérabilités environnementales de la zone (désertification, salinisation, déforestation...) et de l'amélioration de l'accès aux énergies renouvelables dans les zones rurales, afin d'accroître les capacités pour une production durable.

Proposition d'application 4: Accès au financement pour améliorer la production attachée à la souveraineté alimentaire de la population. Accompagnement dans l'accès aux microcrédits adressés majoritairement aux femmes et organisations de femmes et dans leur gestion.

R2. Avoir contribué à l'établissement d'un cadre institutionnel et de politiques publiques favorables au développement d'un milieu rural économiquement et socialement viable, qui favorise la production durable, la consommation responsable et le commerce local des aliments.

Proposition d'application 5: Appui aux autorités locales dans la planification du développement économique durable de leur territoire et dans le suivi et l'exécution de ces plans, qui considère une incorporation effective des femmes: amélioration des capacités techniques, concertation d'actions avec différents acteurs et entre différents niveaux administratifs.

OE2. Élargir les opportunités d'emploi des secteurs le plus défavorisés, spécialement des femmes et des jeunes

R1. Avoir contribué à la création de liens et d'associations entre les centres de formation professionnelle, organisations patronales, organisations syndicales et ordres professionnels.

Proposition d'application 6: Appui aux initiatives élargissant l'offre de formation technique dirigée, spécialement, aux jeunes et aux femmes pour améliorer les opportunités d'emploi et d'auto-emploi, ainsi qu'aux initiatives de promotion économique de migrant(e)s sénégalais(es) bénéficiant au développement du Sénégal. Des initiatives de formation et accompagnement attachées au retour volontaire d'émigré(e)s sénégalais(es) ayant un impact positif sur le développement du Sénégal seront également incluses.

Les tables ci-dessous indiquent pour chaque objectif spécifique le résultat et la proposition d'application correspondants. Elles mentionnent également pour les actions qui en découlent dans le déploiement de la SPP: les modalités de coopération, partenaires locaux avec lesquels la mener à bien, acteurs de la coopération catalane pouvant promouvoir ou appuyer ces actions, autres donateurs internationaux avec lesquels il conviendrait de se coordonner et focus géographique prioritaire.

OE1. Promouvoir le droit à la souveraineté alimentaire des populations des pays du sud, dans un cadre de développement durable

Proposition application	Partenaires locaux potentiels	Acteurs coopération catalane	Coordination et harmonisation principaux donateurs ³	Focus géographique	
R1	PI1	Collectivités locales, Organisations de producteurs(trices),	ACCD, ONG, Entités	AECID, ACIDI (PADEC), FAO,	Kolda/ Casamance
	PI2	Entités microfinancières locales,	codéveloppement, Universités catalanes,	GIZ, USAID,	
	PI3	Organisations de la société civile, Services techniques décentralisés de l'État,	Entités microfinancières, ICAEN	Table de donateurs Casamance	
	PI4	Médias			
R2	PI5	Collectivités locales, Services techniques décentralisés	ACCD, Ministère catalan Territoire et Durabilité, ACC10, ICAEN	AECID, ACIDI (PADEC), GIZ, Tableau de donateurs Casamance	Kolda/ Casamance

OE2. Élargir les opportunités d'emploi des secteurs le plus défavorisés, spécialement des femmes et des jeunes

Proposition application	Partenaires locaux potentiels	Acteurs coopération catalane	Coordination et harmonisation principaux donneurs	Focus géographique
R1 PI6	Collectivités locales, Universités sénégalaises et centres de formation (BTP), Organisations de la société civile	ACCD, ONG, Universités catalanes, Organismes locaux (spécialement pour initiatives de codéveloppement), Direction Générale Immigration, Entreprises et Organisations patronales	Coopération française (AFD et Régions), USAID, AECID, OIM, OIT	National avec échanges d'expériences entre régions

OP2. Droits humains, gouvernance démocratique et renforcement du tissu social

Le Sénégal représente un modèle de démocratie dans la région d'Afrique occidentale, marquée par les conflits et une instabilité sociale et politique croissante et dans le cadre de l'Afrique subsaharienne en général. Cet aspect a été renforcé par le succès des élections de 2012, qui se sont distinguées par leur transparence et importante participation, tout en signifiant une nouvelle alternance politique.

Dans cette dernière décade le pays s'est doté de trois documents de planification stratégique pour la réduction de la pauvreté: DSRP I (2003-2006), DSRP II (2006-2010) et DPES (2011-2015). Le premier marquait des objectifs de création de richesse, renforcement de capacités et promotion des services sociaux de base et amélioration des conditions de vie des groupes de population les plus vulnérables. Le deuxième a incorporé un axe de base de gouvernance et développement décentralisé et participatif. Finalement, le DPES fait un pas de plus et fixe comme axes prioritaires la création d'opportunités économiques et de richesse, l'amélioration de l'accès aux services sociaux essentiels et le renforcement des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et la protection des droits humains.

Malgré cette évolution positive et les efforts que le pays réalise, il existe encore des difficultés liées à la gouvernance en ce qui concerne la transparence dans la gestion, la corruption, la planification et exécution budgétaires, entre autres aspects, que le propre DPES souligne comme autant de défis pour parvenir à un développement durable.

D'autre part, concernant la gestion territoriale le Sénégal présente une récente division administrative du territoire en 14 régions, 45 départements et 123 districts. Il se divise également en collectivités locales suite à la Loi de Décentralisation de 1996, selon laquelle il comprend à l'heure actuelle 14 régions, 110 communes et 322 communautés rurales.

En dépit des importantes compétences transférées aux collectivités locales (parmi lesquelles figurent principalement la santé, l'éducation, l'environnement et les ressources naturelles, la population et l'action sociale), le manque de ressources transférées par l'État sénégalais et les faibles capacités de gestion locale rendent en grande mesure difficile une décentralisation effective.

Finalement, soulignons que malgré les bonnes perspectives du Sénégal dans les domaines des droits humains et de la gouvernance, le conflit en Casamance reste latent. Bien qu'il s'agisse d'un conflit de basse intensité, dernièrement la violence a augmenté et intensifié l'instabilité dans la zone, où le nombre de victimes aussi bien militaires que civiles a augmenté. Actuellement, après les élections de février 2012, les contacts entre le Gouvernement sénégalais et différentes factions du MFDC ouvrent la possibilité d'un processus de paix. Les deux parties se sont montrées disposées à accepter une médiation de la Communauté de Saint Égide.

Ces défis à l'amélioration de la gouvernance démocratique sont accompagnés d'efforts dirigés par le Gouvernement et la société civile du Sénégal que la SPP identifie en termes d'opportunité:

Opportunité 1. Comme mentionné, le Gouvernement du Sénégal identifie dans sa stratégie de développement les défis de l'amélioration de la gouvernance démocratique et établit parmi ses priorités la consolidation des principes de bonne gouvernance. Plus concrètement, il détecte la nécessité d'une participation effectivement des populations de base et de leurs représentations dans la conception et mise en marche des politiques publiques.

Opportunité 2. La décentralisation politique au Sénégal représente, en dépit des difficultés mentionnées, une opportunité de développement car elle tient compte des réalités locales et des nécessités de la population et favorise sa participation dans la gestion publique et son contrôle. Dans ce sens, signalons que le processus de décentralisation et le développement local sont l'une des priorités actuelles du pays, tel que l'établit le DPES. De plus, entre 2006 et 2012 le Programme National de Développement Local (PNDL) a été appliqué pour contribuer à réduire la pauvreté depuis le niveau des collectivités locales, en rapprochant les services socioéconomiques de qualité aux populations. Le PNDL a donné comme résultat la création des agences régionales de développement et la mise en marche de la Stratégie Nationale de Développement Territorial (SNDT).

Opportunité 3. Le Sénégal possède une société civile dynamique, diverse et organisée. Ses organisations, en plus des initiatives de développement qu'elles mènent à bien, se distinguent par leur activité en incidence politique, promotion des droits humains et de la paix et promotion des droits des femmes, ainsi que par leur participation, de plus en plus active, dans les milieux de prise de décisions.

Face aux défis et opportunités mentionnés, la coopération catalane présente une série de capacités à considérer:

Capacité 1. La Catalogne peut offrir son expérience concernant l'autogouvernement et le processus de décentralisation politique et administrative. D'une part, la coopération catalane, au moyen de la coopération bilatérale directe, a appuyé, ces dernières années, le processus de décentralisation politique en promouvant le développement local de la région de Kolda, en travaillant directement avec des institutions publiques et des collectivités locales. D'autre part, les communes catalanes peuvent offrir leur expérience en la mise en marche de processus participatifs, en l'élaboration de plans de développement et en la gestion d'un large cadre de compétences.

Capacité 2. La coopération catalane a également appuyé la création d'espaces de participation, concertation de politiques publiques et plans de développement local dans la région de Kolda et elle a fomenté la participation active de la société civile à la gouvernance locale. Dans ce sens, il convient de souligner la trajectoire de la coopération catalane pour le renforcement du tissu social et la formation de citoyen(ne)s critiques.

Du croisement des défis, opportunités et capacités catalanes et partant des priorités sectorielles que fixe le PD, il en résulte le déploiement de deux objectifs spécifiques pour cette priorité, avec les correspondants résultats et propositions d'application à achever pour les prochains quatre ans:

OE1. Fortifier les capacités d'incidence politique et de transformation sociale dans les pays partenaires, spécialement pour les secteurs traditionnellement exclus des milieux de prise de décisions publiques

R1. Avoir fortifié les capacités d'action collective des secteurs traditionnellement exclus et leur capacité d'intervenir dans la configuration et priorisation d'agendas politiques.

Proposition d'application 1: Renforcement des capacités de la société civile organisée pour influencer les agendas politiques, avec une attention spéciale aux organisations de femmes et à la transversalisation de l'équité de genre dans les agendas des organisations.

Proposition d'application 2: Soutien à la tâche des médias (avec une attention spéciale aux radios communautaires) pour renforcer la formation de citoyen(ne)s critiques.

OE2. Accompagner les processus de décentralisation et articulation politique du territoire et fortifier institutionnellement les différents niveaux de gouvernement pour rapprocher les milieux de prise de décisions aux citoyen(ne)s et améliorer la provision et la gestion de services publics

R1. Avoir contribué à rendre plus démocratique et participative l'élaboration des budgets, les politiques, stratégies et plans de développement locaux.

Proposition d'application 3: Soutien aux espaces de participation dans la planification, le suivi et l'évaluation de politiques publiques aux niveaux communautaire, communal et régional. Élaboration participative de plans et stratégies de développement et de suivi des résultats et impacts de ces plans, avec attention spéciale à l'incorporation de l'aspect de genre dans les politiques.

Proposition d'application 4: Renforcer le rôle des médias pour promouvoir la transparence et de la reddition de comptes dans la gestion des affaires publiques.

Proposition d'application 5: Appui aux initiatives locales qui fomentent la communication et les liens entre les processus de développement local et la diaspora, ainsi qu'aux politiques locales qui appuient le retour volontaire des émigré(e)s. Renforcer le lien entre ces initiatives et les politiques et organismes catalans compétents.

R2. Avoir promu les capacités pour une gestion locale participative, transparente et de qualité.

Proposition d'application 6: Appui et promotion d'initiatives qui promeuvent l'échange d'expériences entre gouvernements locaux pour renforcer l'autonomie locale dans le cadre des processus de décentralisation. Échanges et coopération technique entre gouvernements décentralisés catalans et sénégalais.

Proposition d'application 7: Renforcement des capacités techniques des élu(e)s et technicien(ne)s locaux pour l'exercice des compétences relatives au développement durable et équitable du territoire.

Les tables ci-dessous indiquent pour chaque objectif spécifique le résultat, propositions d'implémentation et actions qui en découlent dans le déploiement de la SPP, ainsi que les modalités de coopération, partenaires locaux, acteurs de la coopération catalane, autres donneurs avec lesquels il convient de se coordonner et focus géographique.

OE1. Fortifier les capacités d'incidence politique et transformation sociale dans les pays partenaires, spécialement pour les secteurs traditionnellement exclus des milieux de prise de décisions publiques

Proposition application	Partenaires locaux potentiels	Acteurs coopération catalane	Coordination et harmonisation principaux donneurs	Focus géographique
R1 PI1 PI2	Collectivités locales Organisations de femmes de milieux communautaire, communal ou régional Autres ONG sénégalaises Médias	ACCD, ONGD, Médias catalans	Table de donneurs Casamance AECID, USAID	Kolda/ Casamance

OE2. Accompagner les processus de décentralisation et articulation politique du territoire et fortifier institutionnellement les différents niveaux de gouvernement pour rapprocher les milieux de prise de décisions aux citoyen(ne)s et améliorer la provision et la gestion de services publics

Proposition application	Partenaires locaux potentiels	Acteurs coopération catalane	Coordination et harmonisation principaux donneurs	Focus géographique
R1 PI3 PI4 PI5	ONG sénégalaises, Collectivités locales, Médias	ACCD, Organismes locaux catalans, DG Immigration, ONGD, Collectifs d'émigré(e)s	GIZ, UNICEF, Table Casamance, Groupe décentralisation, AECID, Régions françaises	Kolda/ Casamance
R2 PI6 PI7	Collectivités locales	ACCD, Ministères et organismes du Gouvernement catalan, Organismes locaux catalans, ONGD	Table Casamance, Groupe décentralisation, AECID	Kolda/ Casamance/ Autres régions ou localités

OP3. Autonomisation des femmes

Selon le dernier Rapport de Développement Humain du PNUD le Sénégal occupe la 114^{ème} position sur 176 de l'index d'inégalité de genre, ce qui indique une tendance à l'amélioration qui différencie le Sénégal du reste de pays de la région et montre les efforts qu'il a réalisés ces années dernières pour l'équité de genre.

Néanmoins, les inégalités de genre sont encore très significatives dans la société sénégalaise. La différenciation des rôles sociaux entre hommes et femmes conditionne la situation d'inégalité des femmes, qui assument les rôles reproductif, productif et communautaire, tandis que les hommes sont considérés des chefs de famille auxquels est assigné un rôle fondamental dans la gestion des affaires publiques et la prise de

décisions familiales. Cette distribution limite pour les femmes l'utilisation et le contrôle des ressources, l'accès aux services sociaux de base et l'exercice de leurs droits.

Au Sénégal, les femmes rurales représentent 70% de la main-d'oeuvre et assument plus de 80% de la production agricole. Malgré cela, leur accès aux moyens de production et leur contrôle des bénéfices de la production est très limité, spécialement par rapport à la propriété de la terre, bien que la législation du pays en garantisse le droit à tous les citoyens et citoyennes de façon équitable.

En ce qui concerne le droit à la santé et particulièrement les droits sexuels et reproductifs, il faut souligner les indices élevés de mortalité maternelle et de fécondité, ainsi que le maintien de la pratique de la mutilation génitale féminine (MGF) et autres pratiques traditionnelles nuisibles pour la santé des femmes. La MGF, bien qu'interdite par le Code Pénal, continue à présenter une prévalence de 28% à niveau national et supérieure à 90% dans des régions comme Kolda ou Matam.

Quant à l'éducation, la persistance de l'analphabétisme parmi les femmes est encore élevée (selon des données de 2007, 50% des femmes sont analphabètes) et bien que le taux de scolarisation des filles ait augmenté jusqu'à se situer à pratiquement 100%, leur permanence à l'école et leur accès à l'enseignement secondaire continuent à être très inférieurs à ceux des garçons.

Comme donnée positive, signalons que d'importants progrès ont lieu dans la représentation paritaire des femmes dans la politique et les milieux de prise de décisions. Actuellement le nombre de députées au Parlement représente 44,6% des sièges, passant de 33 à 64 députées lors des élections de 2012. Malgré ceci, à niveau communal ou communautaire -où les aspects socioculturels ont davantage de poids-, leur représentation dans les instances de décision est beaucoup plus faible. Comme exemple, mentionnons que le nombre d'élues locales dans la région de Kolda est inférieur à 13%.

À ces défis à l'équité de genre et l'autonomisation des femmes répondent les efforts du Gouvernement et de la société civile du Sénégal, spécialement des organisations de femmes, que cette stratégie identifie en termes d'opportunité:

Opportunité 1. Le Sénégal a signé tous les accords internationaux de reconnaissance et promotion des droits des femmes et s'est doté de lois, politiques et institutions pour progresser vers l'équité de genre. Néanmoins, il existe encore une limitation quant à l'application et divulgation de ces lois.

Opportunité 2. Le Sénégal adopte les engagements de la Plate-Forme d'Action de Beijing et prend également comme référence les ODM (Objectifs de Développement du Millénaire) et sa propre DSRP II pour se doter en 2005 de la *Stratégie Nationale d'Équité et Égalité de Genre (SNEEG)*, en vigueur jusqu'en 2015. Cette stratégie a pour objectif la création d'un entourage institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable à l'équité de genre et l'incorporation effective de la perspective de genre dans toutes les actions de développement.

Opportunité 3. Les organisations et réseaux de femmes au Sénégal jouent un rôle clé dans la société civile grâce à leur dynamisme et mobilisation en défense des droits des femmes. Il faut également souligner la grande diversité de formes d'association de femmes et mentionner spécialement celles de type économique et social basées sur la solidarité et l'aide mutuelle.

Opportunité 4. La région de Kolda a promu, dans le cadre de la SNEEG, la création d'une politique de genre permettant d'appliquer un plan d'action pour l'autonomisation des femmes adapté à la région, que les indicateurs d'inégalité de genre désignent comme celle possédant les taux les plus élevés du pays.

Devant les défis et opportunités mentionnés, la coopération catalane présente une série de capacités à tenir en compte:

Capacité 1. Le Gouvernement de Catalogne se dote en 2010 de directives d'équité entre hommes et femmes qui représentent un instrument fondamental pour la transversalisation de l'équité de genre dans la coopération au développement et pour la promotion de l'objectif stratégique d'autonomisation des femmes.

Capacité 2. La Catalogne a des capacités installées dans la promotion de l'équité et la défense des droits des femmes à niveau institutionnel aussi bien que dans la société civile. Il faut souligner l'expérience en prévention de la MGF par la promotion du *Protocole d'Actions pour Prévenir la MGF* du Gouvernement de Catalogne, auquel participent plusieurs ministères catalans et autres acteurs de la société catalane.

Capacité 3. De même, les ONG catalanes possèdent une solide expérience au Sénégal en matière de santé sexuelle et reproductive en termes de droits. Mentionnons spécialement la tâche des associations de femmes migrées pour la lutte contre la MGF aussi bien en Catalogne qu'au Sénégal.

Capacité 4. La coopération catalane appuie l'institutionnalisation de l'équité de genre dans la région de Kolda et, plus concrètement, l'élaboration et application de la politique d'équité et la création d'un espace de participation qui mobilise tous les acteurs de la région concernés par l'autonomisation des femmes pour avancer vers cet objectif.

Suite aux défis, opportunités et capacités identifiées, la SPP fixe les objectifs, résultats et propositions d'application suivants dans le domaine de l'autonomisation des femmes:

OE1. Promouvoir et défendre l'exercice des droits humains des femmes en conditions d'égalité et de non discrimination

R1. Avoir contribué à la reconnaissance du droit des femmes à disposer de leur propre corps et des droits sexuels et reproductifs.

Proposition d'application 1: Fortifier les capacités locales qui permettent un exercice effectif des droits sexuels et reproductifs des femmes et adolescentes au moyen de la sensibilisation, information, incidence, formation...

Proposition d'application 2: Promouvoir des initiatives pour prévenir la mutilation génitale féminine des filles et adolescentes et autres pratiques traditionnelles néfastes pour les femmes et les filles. Appui aux initiatives locales et capitalisation de l'expérience et du travail interinstitutionnel avec la communauté sénégalaise en Catalogne.

OE2. Rendre visible et promouvoir la représentation et participation paritaires et stables des femmes dans les structures du pouvoir et dans la prise de décision à tous les niveaux et dans tous les domaines

R1. Avoir contribué à renforcer les politiques et institutions du propre pays qui travaillent pour promouvoir l'équité entre hommes et femmes.

Proposition d'application 3: Promouvoir le déploiement de politiques locales pour l'équité entre hommes et femmes et favoriser des espaces pour la construction participative de ces politiques, tout en les adaptant à la réalité locale et facilitant la disponibilité de capacités techniques pour leur déploiement.

R2. Avoir contribué à renforcer la capacité des femmes et des organisations et réseaux de femmes et de féministes pour accéder et participer à la prise de décisions et au *leadership* à échelle locale, nationale et internationale.

Proposition d'application 4: Renforcer les organisations et *leaderships* de femmes à niveau communal et régional pour rendre possible leur participation active et leur incidence dans les espaces de décision.

OE3. Promouvoir l'autonomie économique des femmes et leur plein accès équitable et participatif en économie

R1. Avoir contribué à garantir et à faciliter l'accès, le contrôle et l'utilisation des ressources économiques, productives et commerciales par les femmes.

Proposition d'application 5: Identifier les barrières qui rendent difficiles l'autonomisation économique des femmes et appuyer les initiatives innovatrices pour surmonter ces difficultés: activités génératrices de ressources comme complément du renforcement organisationnel, activités alternatives qui rapportent des revenus qui puissent aider à transcender les rôles établis, accès au crédit pour des activités productives....

Comme pour les objectifs antérieures, les tables ci-dessous indiquent pour chaque proposition les modalités de coopération, partenaires locaux, acteurs de la coopération catalane, autres donneurs avec lesquels il convient de se coordonner et focus géographique prioritaire:

OE1. Promouvoir et défendre l'exercice des droits humains des femmes en conditions d'égalité et de non discrimination

Proposition application	Partenaires locaux potentiels	Acteurs coopération catalane	Coordination et harmonisation principaux donneurs	Focus géographique
R1 PI1 PI2	Organisations de femmes et de jeunes, Autres organisations communautaires, Associations de juristes, Autorités communautaires et leaders d'opinion religieux(ses), Médias (radios communautaires), Ministère de l'Éducation sénégalais (écoles...), Ministère sénégalais de la Femme, l'Enfance et l'Entreprenariat Féminin	ACCD, ONGD, Ministère catalan de la Santé, DG Immigration, Collectifs immigrant(e)s sénégalais(es), Associations de prévention de la MGF	Coopération Italienne, UNICEF, UNFPA, OHCHR, UE, AECID	National, avec focus spécial en Casamance

OE2. Rendre visible et promouvoir la représentation et participation paritaires et stables des femmes dans les structures de pouvoir et dans la prise de décisions à tous les niveaux et dans tous les domaines

Proposition application	Partenaires locaux potentiels	Acteurs coopération catalane	Coordination et harmonisation principaux donneurs	Focus géographique
R1 PI3	Collectivités locales, Organisations de femmes, Autres ONG sénégalaises	ACCD, ICD (Institut Catalan des Femme), Organismes locaux, ONGD	ONU Femmes, ACDI (PADEC), Table Casamance, Table Genre	Kolda/Casamance
R2 PI4	Collectivités locales, Organisations de femmes, Autres organisations de la société civile, Médias (radios communautaires)	ACCD, ONGD	ONU Femmes, Table Casamance, Table Genre	Kolda/Casamance

OE3. Promouvoir l'autonomie économique des femmes et leur plein accès équitable et participatif à l'économie

Proposition application	Partenaires locaux potentiels	Acteurs coopération catalane	Coordination et harmonisation principaux donneurs	Focus géographique
R1 PI5	Collectivités locales, Organisations de femmes niveau communautaire (GPF), communal ou régional, Universités	ACCD, Ministères et organismes catalans, ONGD, Collectifs d'immigrant(e)s (principalement femmes), Universités	ACDI (PADEC), AECID, Table Casamance, Table Genre	Kolda/Casamance

En ce qui concerne les **modalités de coopération**, il est proposé d'aborder les trois objectifs prioritaires à l'aide des modalités établies par le Plan Directeur catalan. Les actions seront, par conséquent, menées de manière bilatérale directe, concertée ou sur l'initiative d'autres acteurs. Sporadiquement, la modalité multilatérale pourra être introduite lorsqu'il sera estimé que la collaboration avec un organisme multilatéral apporte une valeur ajoutée à l'action.

3.5. Dimension migrations et développement

La population sénégalaise en Catalogne constitue le premier collectif de migrant(e)s de l'Afrique subsaharienne et le 15e des nationalités étrangères globales en Catalogne. Soulignons son haut degré d'organisation et l'existence d'associations dans plus de 50 communes, ainsi que d'un coordinateur à niveau de la Catalogne. Pour ce motif et en raison des relations que les personnes migrées maintiennent avec leur pays d'origine, le Sénégal est le pays où la coopération catalane a davantage travaillé dans la perspective du codéveloppement, spécialement dans le domaine local.

Pour cela, la SPP Sénégal incorpore cette dimension et présente une proposition de traitement transversal du codéveloppement. Prenant comme référence les objectifs spécifiques fixés par la Stratégie de Codéveloppement du Gouvernement de Catalogne, la SPP propose:

1. Incorporer la dimension migrations et développement aux priorités sectorielles définies dans la SPP, aussi bien par rapport à la ligne stratégique de développement qu'à l'EpD.
2. Faciliter des espaces et renforcer les capacités des acteurs de la coopération catalane pour travailler le codéveloppement, avec une incorporation active des personnes migrées et en fortifiant leurs liens avec la société d'origine.
3. Veiller à la cohérence des actions du Gouvernement de Catalogne qui affectent ce lien positif entre migrations et développement.

Les propositions d'application concrètes qui seront élaborées dans une perspective de codéveloppement sont détaillées dans la table ci-dessous, dans les paragraphes correspondant aux lignes stratégiques d'EpD et Développement et dans le paragraphe relatif à la cohérence de politiques.

MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT DANS LA SPP SÉNÉGAL: TABLE<A TABLE TABLEAU > RÉSUMÉ			
LIGNE STRATÉGIE DE CODÉVELOPPEMENT	RÉFÉRENCE PLAN DIRECTEUR	Proposition d'application	Acteurs coopération catalane participants
DOMAINE/ LIGNE STRATÉGIQUE	OBJECTIF PD		Partenaires locaux potentiels
	RENFORCEMENT CAPACITÉS PRODUCTIVES	Appui aux initiatives qui élargissent l'offre de formation technique dirigée aux jeunes pour améliorer les opportunités d'emploi et auto-emploi, avec attention spéciale aux jeunes émigrant(e)s retournés. Concertation entre acteurs et échange d'expériences	ACCD, ONG, Universités catalanes, organismes locaux (spécialement pour initiatives de codéveloppement) ACC10, DG Immigration
	GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE, DROITS HUMAINS ET RENFORCEMENT DU TISSU SOCIAL	Soutien aux initiatives locales qui promeuvent la communication et les liens entre les processus de développement local et la diaspora, ainsi que les politiques locales qui appuient le retour volontaire d'émigré(e)s. Lien entre ces initiatives et les politiques et organismes catalans compétents.	ACCD, Organismes communaux catalans, DG Immigration, ONGD, Collectifs d'émigré(e)s
	DÉVELOPPEMENT		
1. Incorporer la dimension migrations et développement dans les priorités géographiques et sectorielles		Promouvoir des initiatives pour la prévention de la mutilation génitale féminine des filles et adolescentes et d'autres pratiques traditionnelles nuisibles pour les femmes et les filles. Soutien aux initiatives locales et capitalisation de l'expérience et du travail interinstitutionnel avec la communauté sénégalaise en Catalogne	Organisations de femmes et jeunes, Autres organisations communautaires, Associations de juristes, Autorités communautaires et leaders d'opinion religieux(es), Médias (radios communautaires), Ministère sénégalais de l'Éducation (écoles...), Ministère sénégalais de la Femme, l'Enfance et l'Entreprenariat Féminin
	AUTONOMISATION DES FEMMES		ACCD, ONGD, Ministère catalan de la Santé DG Immigration, Collectifs de migrant(e)s sénégalais(es), Associations de prévention de la MGF
	QUALITÉ ET IMPACT DE L'EPD DANS TOUS LES DOMAINES STRATÉGIQUES	Appui aux initiatives des collectifs de Sénégalais(es) en Catalogne qui donnent à connaître les défis et opportunités pour le développement du Sénégal	ACCD, Organismes communaux catalans, Collectifs d'immigrant(e)s sénégalais(es), ONGD, plateformes et groupements d'ONG, Médias, universités, DG Immigration
	ÉDUCATION POUR LE DÉVELOPPEMENT		

MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT DANS LA SPP SÉNÉGAL: TABLE<A TABLE TABLEAU > RÉSUMÉ			
LIGNE STRATÉGIQUE DE CODÉVELOPPEMENT	RÉFÉRENCE PLAN DIRECTEUR		Acteurs coopération catalane participants
	DOMAINE/ LIGNE STRATÉGIQUE	OBJECTIF PD	
Proposition d'application			
2. Fournir des espaces et renforcer les capacités des acteurs catalans pour travailler en codéveloppement	CAPACITÉS INTRAORGANISATIONNELLES DES ORGANISATIONS DE CODEVELOPPEMENT		ACCD, Organismes communaux catalans, Collectifs d'immigrant(e)s sénégalais(es), ONGD, plateformes et groupements d'ONG, DG Immigration
	CAPACITÉS	Soutien aux initiatives qui améliorent les capacités des organisations de personnes d'origine sénégalaise pour être acteurs de solidarité internationale: formation, échanges, travail en réseau, structure organisationnelle....	
	CAPACITÉS	Promouvoir des alliances stratégiques entre collectifs de personnes d'origine sénégalaise et autres acteurs de la coopération catalane pour tirer parti de la valeur ajoutée de chacun dans la coopération avec le Sénégal	ACCD, Organismes communaux catalans, Collectifs d'immigrant(e)s sénégalais(es), ONGD, plateformes et groupements d'ONG, Universités, DG Immigration
3. Veiller à la cohérence des actions du Gouvernement de Catalogne participant au lien migrations et développement	QUALITÉ ET EFFICACITÉ	Participation dans les espaces de coordination intra gouvernementaux pour le suivi de l'évolution des flux migratoires sénégalais et leur impact potentiel sur la politique de coopération au développement.	ACCD, Ministères et organismes du Gouvernement de Catalogne, Organismes locaux catalans
	COHÉRENCE DE POLITIQUES	Promotion de cadres de collaboration entre ministères et organismes du Gouvernement catalan et autres administrations publiques responsables de la gestion migratoire afin d'établir des liens positifs avec la politique de coopération du Gouvernement de Catalogne	Autorités communales, régionales ou nationales compétentes en politiques de gestion de l'émigration et/ou retour de migrant(e)s

4.1 Multiplicité d'acteurs et mécanismes de coordination, collaboration et complémentarité

Conformément à l'article 6 et la Loi de Coopération au Développement de la Catalogne, l'activité de l'Administration du Gouvernement de Catalogne et des organismes communaux en matière de coopération au développement et solidarité internationale doit respecter un ensemble de principes, tels que la collaboration et complémentarité entre les pouvoirs publics et les initiatives solidaires et de coopération au développement de la société civile catalane, ainsi que le principe de coordination de toute l'Administration du Gouvernement de Catalogne dans le domaine de la coopération au développement et les principe de coordination, collaboration et coopération entre administrations publiques, dans le cadre des compétences respectives et également avec d'autres agences et organismes internationaux de solidarité et coopération. Sur la base de ces principes et tenant compte des organes de coordination, collaboration et consultation existants, trois espaces de coordination et collaboration sont établis:

1) Coordination, collaboration et complémentarité avec les acteurs de la coopération au développement catalans:

- a. Conseil de Coopération: au sein du Conseil de Coopération le suivi et rendement de comptes de la stratégie pays sera assigné à la commission pertinente, chaque fois que nécessaire et au moins une fois par an.
- b. Commission de Coordination avec les Organismes locaux: suivi et rendement de comptes de la stratégie pays, chaque fois que nécessaire et au moins une fois par an.
- c. Commission Interdépartementale: suivi et rendement de comptes de la stratégie pays, chaque fois que nécessaire et au moins une fois par an.

2) Communication et coordination avec les acteurs de développement du pays partenaire: une réunion de travail sera convoquée une fois par an pour informer des progrès réalisés et pour échange d'information.

3) Coordination avec les acteurs de la coopération au développement international, coordination avec le reste de donateurs: a) en participant aux groupes sectoriels de donateurs, b) en les invitant à la commission informative.

4.2 Promotion de la cohérence pour le développement

Le Plan Directeur de Coopération au Développement 2011-2014 du Gouvernement de Catalogne prévoit de travailler la cohérence de politiques pour le développement avec l'objectif, précisément, de garantir la cohérence de l'action du Gouvernement catalan dans la promotion du développement humain durable. Dans ce sens, nous identifions les Stratégies Pays Prioritaire comme l'instrument le plus approprié pour matérialiser cette approche, qui considère non seulement la gestion et l'impact des politiques liées strictement à l'AOD, mais également le reste des politiques publiques qui ont un impact, réel ou potentiel, sur les processus de développement des pays partenaires.

Dans le cadre des réunions maintenues entre l'ACCD, la DGCD et les ministères et organismes du Gouvernement catalan, nous avons identifié plusieurs domaines concrets qui, de par leur nature, peuvent avoir un impact sur le développement du Sénégal. Dans ce sens, il faudra veiller, au moyen des mécanismes de coordination interdépartementale existants, à la cohérence des actions du Gouvernement catalan au Sénégal et, spécialement, en ce qui concerne le lien entre migrations et développement (retour volontaire de migrant(e)s) et dans le domaine de l'internationalisation des entreprises catalanes dans ce pays.

La politique de coopération au développement du Gouvernement de Catalogne est engagée envers la qualité et l'efficacité de l'aide. Dans ce sens, son Plan Directeur recueille les principes de suivi et évaluation qui émanent de la Loi de Coopération catalane et la coopération catalane s'est dotée, en 2010, de directives d'évaluation. En conséquence, la SPP Sénégal prévoit des mécanismes de suivi et évaluation pour un maximum d'efficacité, mécanismes qui incorporent, à la fois, les principes de transparence et reddition de comptes avec le pays partenaire et le reste d'acteurs.

Comme mécanisme spécifique de suivi la SPP propose la création d'un groupe *ad hoc* avec les différents organes consultatifs et participatifs. Ce groupe comprendrait une représentation des agents concernés en Catalogne et pourrait se réunir avec une fréquence minimale annuelle pour évaluer les actions menées dans le cadre de la SPP et présenter des propositions d'amélioration, le cas échéant.

Par rapport à l'évaluation, la SPP propose d'effectuer une évaluation au cours de la dernière année d'application, afin d'évaluer la pertinence et la cohérence de sa conception, les résultats obtenus et les apprentissages et recommandations pour le futur.



Références
bibliographiques

- Agence Nationale de la Statistique et Démographie (ANSD) (2012). *Présentation des résultats préliminaires de l'enquête de Suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS II, 2010-11)*
- Agence Nationale de la Statistique et la Démographie (ANSD) (2007). *Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal 2005-2006*. Disponible sur: http://www.ansd.sn/publications/rapports_enquetes_etudes/enquetes/Rapport_ESPS.pdf
- Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo (AECID) (2009). *Nota Interior. Resumen de la Ley de Orientación Agro-silvo-pastoral (LOASP) del Gobierno de la República de Senegal*
- Afrobarometer (2010). *La gouvernance locale au Sénégal: Effet de la proximité de l'élu au Citoyen. Afrobarometer Briefing Paper No. 95*
- Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique (2004). *La Loi d'Orientation agro-sylvo-pastorale, enjeux et perspectives de la formation agricole et rurale pour les acteurs à la base (LOASP)*. Disponible sur: http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/LOASP_texte_intgral.pdf
- Banque Africaine de Développement (2010). *Fonds Africain de Développement, Document Stratégie par pays*. Disponible sur: <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/SENEGAL%20-%20DSP%202010-2015.pdf>
- Confédération National des Travailleurs du Sénégal (2007). *Vision Syndicale sur l'Économie Sénégalaise*
- CDEAO et Gouvernement du Sénégal. *Fiches sur les programmes du DSRP-LOASP, Programme National de Développement Agricole, La Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance, Plan National de Développement de l'Élevage*
- Direction de la Coopération Décentralisée, Ministère de la Coopération Internationale, de l'Aménagement du Territoire, des Transports Aériens et des Infrastructures (2009). *Guide du partenariat, de la Coopération décentralisée, avec les collectivités locales, oiseau Sénégal*. Disponible sur: http://www.cooperationdecentralisee.sn/IMG/pdf/Guide_du_partenariat-2.pdf
- EACI (2007). *La mise en place d'un environnement des affaires de classe Internationale et les stratégies de développement des grappes de croissance*
- Gouvernement du Sénégal (2012). *Plan d'action de la Stratégie de Croissance Accélérée. Faire du Sénégal un pays émergent à l'Horizon 2015, avec Plan d'Actions de la Grappe Agriculture et Agro-industrie*. Disponible sur: <http://www.sca.sn/>
- Gouvernement du Sénégal, Ministère de l'Économie et des Finances (2010). *Bilan diagnostique du DSRPII. Politique Économique et Sociale 2011-2015 version finale*. Disponible sur: http://www.dsrp-senegal.org/1-documents/Rapport-final-Bilan-diagnostic-DSRPII_preparation-DPES-2011-2015.pdf
- Gouvernement du Sénégal (2009). *Programme national de bonne gouvernance (PNBG)*. Disponible sur: http://www.gouv.sn/spip.php?page=article_pdf&id_article=785
- Gouvernement du Sénégal (2012). *Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière et Protocole d'accord technique avec le Fonds Monétaire International FMI*. Disponible sur: <http://www.imf.org/external/np/LOI/2012/sen/fra/062212f.pdf>

- ONU (2011). *Lettre Pays du Rapport du Coordonnateur Résidant du Système des Nations Unies au Sénégal 2010*
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales, Programme National de Développement Local PNDL (2012). *Stratégie Nationale de Développement Territorial - Rapport diagnostic*
- Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social (2005). *Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre SNEEG 2009-2015*. Disponible sur: http://www.sengendre-ucad.org/test2/docs/strategie_nationale.pdf
- Primature, Gouvernement du Sénégal (2005). *Programme national de Développement Local (PNDL)*. Disponible sur: <http://www.pndl.org/>
- République du Sénégal (2011). *Document de Politique Économique et Sociale (DPES) 2011-2015*. Disponible sur: <http://www.dsrp-senegal.org/1-documents/DPES-version-finale.pdf>
- République du Sénégal, Ministère de l'Agriculture (2009). *Programme national d'Autosuffisance en riz, stratégie nationale de développement de la riziculture*
- République du Sénégal (2010). *Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Progrès réalisés et perspectives Rapport introductif pour le débat de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les OMD, 20-22 septembre 2010, New York*
- République du Sénégal (2006). *Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté II 2006-2010 (DSRP II)*. Disponible sur: <http://siteresources.worldbank.org/INTSENEGALINFRENCH/Resources/DSRP-II.pdf>
- Unité de Coordination et de suivi de la Politique Économique, Ministère de l'Économie et des Finances (2012). *Document de Politique Économique et Sociale 2011-2015. Revue Annuelle. Rapport 2012*
- Agence Canadienne de Développement International (ACDI) (2012). *Programme d'Appui au développement économique de la Casamance (PADEC)*
- Agence Régionale de Développement de Kolda (2012). *Rapport Annuel d'activités 2011*
- Agence Régionale de Développement de Kolda (2010). *Actes du Forum de développement de la Région de Kolda*
- Agences Régionales de Développement de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor (2010). *Programme de Développement Économique et Social. Contribution Axe Sud*
- Agence Régionale de Développement de Kolda (2012). *Plan de Travail et Budget Annuel PTBA 2011*
- Conseil Régional de Kolda (2012). *Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de Kolda (SRATK) 2012-2037*
- Région de Kolda (2004). *Plan Régional de Développement Intégré (PRDI) 2001-2006*
- Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kolda (2010). *Situation Économique et Sociale de la Région de Kolda 2009*.

Sigles

- ACCD: Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament
- ACC1Ó: Agència per a la Innovació i Internacionalització de l'Empresa Catalana
- ACDI: Agence Canadienne de Développement International
- AECID: Agencia Española de Cooperación Internacional al Desarrollo
- AFD: Agence Française de Développement
- AOD: Aide Officielle au Développement
- BTP: Bâtiments et Travaux Publics
- CEDEAO: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
- DGCD: Direcció General de Cooperació al Desenvolupament
- DPES: Document de Politique Économique et Sociale du Sénégal
- DSRP: Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
- FAO: Food and Agriculture Organization (UNO)
- GIE: Grup d'Interès Econòmic
- GIZ: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (agence allemande de coopération internationale)
- GPF: Grup de Promoció Femenina
- ICAEN: Institut Català de l'Energia
- IDH: index de développement humain
- LOASP: Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (Sénégal)
- MFDC: Mouvement de Forces Démocratiques de la Casamance
- MGF: mutilation génitale féminine
- ODM: Objectifs de Développement du Millénaire
- OHCHR: Office of the High Commissioner for Human Rights
- OIM: Organisation Internationale pour les Migrations
- OIT: Organisation International du Travail
- ONU Femmes: organisation de l'ONU pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes
- OSC: organisations de la société civile
- PADEC: Programme d'Appui au Développenmet Économique de la Casamance
- PNDL: Programme National de Développement Local (Sénégal)

- PNIA: Programme National d'Infrastructures Agricoles (Sénégal)
- PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement
- SNTD: Stratégie Nationale de Développement Territorial (Sénégal)
- SNEEG: Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (Sénégal)
- UE: Union Européenne
- UEMOA: Union Économique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest
- UNFPA: United Nations Fund for Population Activities
- UNICEF: United Nations International Children's Emergency Fund
- USAID: United States Agency for International Development



Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament



Generalitat
de Catalunya